



Règlement intérieur

- 1 - Le tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés à la FFBD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBD. Il est autorisé sous le n° « en cours de traitement ». Le Juge Arbitre sera **Bruno PARAIN**, le Juge Arbitre adjoint sera **Alexandre HUVET**.
- 2 - Tout participant doit être en règle avec la FFBD, être en possession de sa licence 2017/2018 le jour du tournoi. La non licenciation à la FFBD ou l'application d'une sanction fédérale (une vérification sera effectuée avant le tournoi) seront des motifs de refus de l'inscription.
- 3 - Un joueur poussin, benjamin, minime ou cadet sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale, ou nationale le même jour, ne pourra pas participer au tournoi.
- 4 - Les tableaux vétérans de simple homme/dame et de mixte, se joueront en intégralité le samedi. Les doubles hommes/dames vétérans se joueront le dimanche. Les simples poussins et benjamins se joueront le samedi. Les simples minimes et cadets se joueront le dimanche.
- 5 - Les tableaux sont ouverts aux classements suivants : NC - P - D - R en simple, doubles dames, doubles hommes et doubles mixtes pour les vétérans. Ils seront regroupés par niveau.
- 6 - **Les joueurs des catégories poussin/benjamin/minime/cadet devront être accompagnés d'un accompagnant majeur.**
- 7 - Les joueurs des catégories poussin/benjamin/minime, peuvent s'inscrire dans la catégorie d'âge au-dessus.
- 8 - **Les joueurs vétérans sont autorisés à s'inscrire sur 2 tableaux maximum (simple/double ou mixte/double).**
- 9 - Les joueurs auront 3 minutes d'appel pour leur match, test des volants inclus sachant que l'échauffement doit être anticipé. Le temps de repos entre deux matchs est au minimum de 20 minutes, ce temps pouvant être réduit avec l'accord des intéressés.
- 10 - Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leur match, le RGC autorise le lancement des matchs 60 minutes avant l'heure prévue.
- 11 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit obligatoirement avertir le JA et la table de marque sous peine d'être forfait pour le match voire disqualifié à l'appel de son match, en cas d'absence non informée auprès du JA.
- 12 - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
- 13 - Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le JA.
- 14 - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera le volant Babolat 4.
- 15 - Tout joueur participant à la compétition devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBD : short ou jupe et tee-shirt.
- 16 - Tout volant touchant la structure de la salle sera compté faute. Tout volant touchant les filins de basket est let au 1er service et faute ensuite.
- 17 - Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
- 18 - Les matchs se joueront en auto-arbitrage, seules les finales pourront être arbitrées par des officiels ou scorées.

- 19 - Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (20 avril 2018) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de la Loire. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive.
- 20 - Les points utilisés lors du tirage au sort seront arrêtés le jeudi 19 Avril 2018.
- 21 - Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription. Ils sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de justification par une attestation appropriée.
- 22 - Tous les tableaux seront constitués par des poules de 3 ou 4 joueurs ou paires avec 2 sortants par poule puis en élimination directe pour les phases finales. Des poules uniques de 4 ou 5 joueurs ou paires pourront également être proposées. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.
- 23 - Le nombre de joueurs par catégorie sera limité et la priorité sera donnée à la date de réception des inscriptions et en fonction des tableaux.
- 24 - L'organisation se réserve le droit de regrouper, compléter ou supprimer des tableaux. Les regroupements pourront être effectués par points ou par classements en fonction des inscriptions, notamment dans les séries de double.
- 25 - Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé (badnet) puis soumis à l'approbation du JA.
- 26 - Les têtes de série (ou les vainqueurs des poules où elles étaient placées) seront séparées lors de la phase en élimination directe. Le principe de séparation de provenance sera appliqué aux phases des poules.
- 27 - Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription le mardi 24 Avril 2018 et mise à disposition sur le site www.badnet.org à compter de cette date.
- 28 - Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge) se voit remettre par le JA un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 29 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée.
- 30 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport, devra le signaler au JA avant son 1er match.
- 31 - Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
- 32 - Le club de Challans décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- 33 - Les décisions du JA sont sans appel.
- 34 - Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce règlement sera affiché lors de la compétition.
- 35 - Toute participation entraîne pour les joueurs et leurs accompagnants l'acceptation et le respect du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs.